ADEMUB iNFOS

Journal d'information de l'Association pour la Défense de l'Environnement et la Maîtrise de l'Urbanisation à Brétigny-sur-Orge

ADEMUB
30, avenue Lucien Clause
91220 BRÉTIGNY
06 80 54 38 85

Site : www.ademub.asso.fr
Courriel : contact@ademub.asso.fr

Président fondateur : Paul SIMON

Février 2021 - n°70

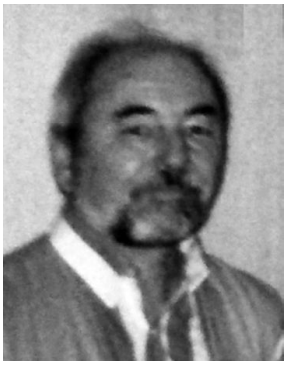

Décès de Jean-Paul RAVISÉ

Au revoir Jean-Paul. Pendant 11 années, précisément entre 1994 et 2005, tu as contribué à faire vivre l'ADEMUB en étant son trésorier. Tâche difficile et souvent ingrate que d'être trésorier d'une association ! Par nécessité, le trésorier est exigeant, rigoureux voire tatillon aux yeux des autres. Exigeant et rigoureux, tu l'as toujours été mais avec un tact et une gentillesse dont nous nous souvenons tous.

Nous partageons la peine de ta famille qui, ce 27 janvier, a perdu l'un des siens. L'ADEMUB et chacun de ses membres viennent de perdre un ami.

ADEMUB
Association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19 /11/2002)

Directeur de publication : Gilles Lecatre

Rédacteur en chef : Hubert Anquetin

Imprimerie Lefèvre
16 rue Denis Papin / ZA des Montatons
91240 Saint-Michel-sur-Orge

ISSN : en cours

Éditorial

PANDÉMIE DE LA COVID 19 : UN AVANT-GOÛT DES CONSÉQUENCES DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR NOTRE SANTÉ ?

Le changement climatique est, avec la destruction de la biodiversité, l'un des facteurs à l'origine de la multiplication des épidémies ainsi que de leur expansion géographique.

Une des conséquences, probablement la plus visible, du réchauffement de notre planète est l'expansion des gîtes propices, c'est-à-dire des endroits chauds et humides, qui favorisent la prolifération des agents infectieux et des vecteurs de maladies infectieuses (tels les moustiques).

L'Europe, au climat il y a peu encore tempéré ou froid, devient de plus en plus accueillante pour les populations de moustiques. Dengue, paludisme, fièvre jaune, chikungunya ou Zika sont des maladies transmises par le moustique, plus dangereux pour l'homme que bien d'autres animaux.

Malgré les progrès remarquables de la médecine au cours des dernières décennies et le développement de vaccins, d'antibiotiques et des nouvelles technologies, les maladies infectieuses n'ont pas disparu, tant s'en faut. Récemment, nous avons été frappés par de nombreuses épidémies ou pandémies : le Syndrome Respiratoire Aigu Sévère (SRAS) en 2003, la pandémie grippale H1N1 en 2009, la maladie à virus Zika, des épidémies de choléra, de fièvre jaune ou encore de maladie à virus Ebola, pour n'en citer que quelques-unes.

Ne regardons pas ailleurs : la pandémie de la Covid-19 a provoqué plus de 2,3 millions de morts dans le monde et mis à terre nos systèmes de santé. **Cette crise sanitaire ne serait qu'un aperçu de celles qui nous attendent, avec la crise climatique**, prévient un rapport réalisé en collaboration par 35 institutions, dont l'OMS (Organisation mondiale de la santé), l'OMM (Organisation météorologique mondiale) et des universités.

On sait maintenant que les gaz à effet de serre (GES) émis par l'activité humaine participent grandement au réchauffement climatique. La mise en place des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, éoliennes...) dont nos territoires se couvrent, ne ralentissent pas nos émissions de GES. Elles viennent tout simplement en plus parce que nos besoins ne cessent de croître. Alors comment concevoir que les besoins de l'homme, sans cesse en augmentation, pourront être satisfaits dans un monde à l'espace limité ? Nous serons plus de 9 milliards d'êtres humains sur la planète en 2040, avec des besoins légitimes à satisfaire. **L'urgence est donc au partage, à la sobriété énergétique et à la réduction des gaspillages**.

Pendant ce temps, à Brétigny, on parle d'installer, à côté de la Ferme de l'Envol, un centre de traitement des données numériques (datacenter), gros consommateur d'énergie. Est-ce bien raisonnable ? A l'heure où l'ADEMUB fait campagne contre le dérèglement climatique, ce projet de gigantesque radiateur «en pleins champs» est mal compris. C'est pourquoi nous demandons un débat public sur ce projet.

Dans ce contexte bien différent des années précédentes, l'ADEMUB continue de solliciter les décideurs sur les sujets touchant à l'environnement, et reste en dialogue avec les Brétignolais attachés au développement durable de notre cité. Nous remercions ceux qui font part régulièrement de leurs réflexions et propositions constructives. **C'est pourquoi nous avons décidé de moderniser notre site internet.** Nous aurons le plaisir de vous le présenter à l'occasion notre prochaine assemblée générale.

PAS DE CONFINEMENT POUR LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE !

En ces temps de la Covid qui menace nos vies et perturbe notre action, l'ADEMUB poursuit tant bien que mal sa campagne « dérèglement climatique ».

Notre campagne triennale sur le dérèglement climatique a débuté en 2019. Pour animer celle-ci, une exposition de 13 panneaux a servi de support à plusieurs manifestations. Pour l'année 2020, nous avions mis sur pied une série d'animations à la suite des contacts pris avec des écoles primaires, les collèges Pablo Neruda et Paul Eluard ainsi qu'avec la médiathèque M. Duras à Brétigny.

Mais la Covid 19 est venue perturber ce beau programme qui, en 2020, est resté sur le papier. **Cependant, nous avons complété notre exposition par 5 panneaux qui détaillent les actions à mener à différents niveaux : Agglomération, Ville et chacun d'entre nous**. Panneaux que vous avez pu voir le dimanche 11 octobre, dans l'espace Rencontres du Marché couvert de Brétigny avec les 13 premiers panneaux.

La séance de cinéma avec Ciné 220 a été maintenue et **la projection du film « En quête de sens », suivie d'un débat, animé et très instructif, a donc eu lieu le jeudi 15 octobre.**

Les animations prévues avec la Médiathèque étaient reportées sur le début de cette année 2021 ; mais finalement annulées, puisque de nouvelles règles sanitaires ont été mises en place. Elles auront peut-être lieu en juin…

Le dérèglement climatique… confiné ?

Confinement, couvre-feu, le dérèglement climatique s'en moque ; il poursuit son œuvre. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe en France à la fin de l'année 2020, et au début de l'année 2021 : vallées de la Roya, de la Tinée et de la Vésubie, Nouvelle Aquitaine, Les Hauts de France… Ces pluies très importantes sont une des nombreuses conséquences du réchauffement climatique.

Un petit rappel : Phénomènes climatiques : pluies, ouragans, tempêtes, sécheresses, canicules, plus fréquents et plus forts, élévation du niveau des océans entraînant la disparition d'îles (Marshall, Polynésie, Maldives…) ainsi que l'envahissement des villes très proches du niveau de la mer (Miami, New York, Tokyo, Singapour…).

Dans un rapport de 2019, en supposant que la hausse de température n'excède pas 2°C, l'ONU prévoit 280 millions de déplacés dans le monde en 2050.

En 2014, l'OMS estimait que le dérèglement climatique pourrait causer la mort de près de 250.000 personnes chaque année. Augmentation de certaines maladies, accroissement de la pauvreté, flambée des prix alimentaires.

Le point de conjoncture de l'INC, en février 2021, montre que l'empreinte Carbone de la consommation des ménages français a fortement baissé durant les 2 confinements (mars-avril-mai et novembre-décembre 2020) mais par contre a repris un niveau similaire à celui de 2019 durant l'été 2020 lorsqu'il n'y avait plus de confinement. Et cette baisse n'est pas due uniquement à la baisse de la consommation des ménages mais aussi à un changement du mode de consommation. **Ce qui montre que nous pouvons modifier nos habitudes de consommation pour générer moins de gaz à effet de serre et ainsi contenir le réchauffement climatique dans des limites supportables**.

Une politique plus volontariste devrait être décidée par les pouvoirs publics. D'ailleurs l'État vient d'être condamné pour son inaction climatique. En décembre 2018, un recours en justice a été initié par 4 ONG (Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France, Notre affaire à tous et Oxfam France) pour que l'État respecte les objectifs de réduction de gaz à effet de serre qu'il s'est fixés. Le tribunal administratif reconnait la «carence fautive» de l'État : une personne publique peut être tenue responsable des dommages causés à l'environnement.

Mais au final, rien ne pourra se faire tant que les citoyens ne modifieront pas fondamentalement leur mode de vie.

DATA CENTER ET FERME DE L'ENVOL : EST-CE COMPATIBLE ?

« La maison brûle et nous regardons ailleurs » disait Jacques Chirac. A Brétigny, on attise le feu ! L'ADEMUB est en alerte sur ce projet d'Amazon AWS qui semble avancer à grands pas.

Il y va de notre environnement proche. Une recherche documentaire sur des projets similaires et sur l'entreprise AWS nous amène à nous interroger sur les différentes conséquences de ce projet pour Brétigny-sur-Orge et ses alentours.

- Sur le plan social, Amazon détourne le projet initial d'entrepôt qui était censé développer l'emploi local.

- Sur le plan fiscal, cette entreprise continue sa stratégie d'optimisation fiscale.

- Sur le plan environnemental qui nous concerne directement, les questions posées par l'implantation d'un data center sont multiples et variés.

Besoin en énergie électrique important dans le contexte d'une demande toujours croissante. Nous attendons de nos élus locaux une approche plus volontariste, pour répondre aux engagements pour le climat, mais aussi pour sécuriser l'approvisionnement des habitants. Approvisionnement pour lequel l'ADEMUB attend un engagement ferme.

Des groupes électrogènes prendront le relais en cas de coupure électrique. Ces puissants moteurs diésel nécessitent des mises en route régulières de maintenance, impliquant pollution sonore, plus d'importants stockages de fuel avec le risque de pollution des sols.

Gigantesque radiateur «en pleins champs», ce data center doit être refroidi ce qui nécessite des quantités importantes d'eau ou de fluide caloporteur. Nous sommes **opposés à ce que cette eau soit prélevée dans l'une des deux nappes phréatiques** de la région et que les besoins d'Amazon puissent être pourvus au détriment de la ferme biologique de l'Envol toute proche.

Ces installations ne répondent pas aux objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Or, selon les experts en la matière, l'heure serait maintenant venue de la sobriété numérique.

Face à ces interrogations, nous avons sollicité nos élus (*voir lettre ouverte disponible sur le site de l'ADEMUB*). Nous avons fait savoir qu'un débat public sur le sujet sera nécessaire, dans lequel seront abordées toutes les questions que nous sommes en droit de nous poser et pour lesquelles il nous faut des réponses complètes. Nous demanderons consultation de l'ensemble des documents du dossier, notamment celui de l'enquête publique ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement), et nous serons peut-être amenés à nous mobiliser plus largement.

Pour l'heure, l'ADEMUB considère que la localisation du projet du data center d'Amazon à Brétigny n'est sans doute pas appropriée.

OÙ EN EST LA CAMPAGNE DES 30 000 ARBRES ?

Lors des «Assises de la Ville», en 2019, il avait été décidé de planter 30 000 arbres avant 2030 à Brétigny. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Plusieurs opérations ont été menées à l'initiative de la Ville dès le printemps 2019, puis à l'automne 2019, avec les écoles et quelques citoyens ; 2 300 arbres ont été plantés par le département en octobre 2020 en bordure de la RD 19. La Sorgem en aurait planté 2 888 dans le quartier Clause.

Tout cela **sans qu'à aucun moment l'avis de l'ADEMUB n'ait été sollicité**.
Affaire de spécialistes ? Sans doute. Mais, au vu de la situation, nos conseils et notre suivi n'auraient pas été inutiles. Et il en reste encore beaucoup à planter.
Voici notre bilan :

CAMPAGNE 30 000 arbres

BILAN de l'OPÉRATION PLANTATIONS à fin 2020 [1]

Mai 2019	**Plantations au parc de La Fontaine**	**30**
Novembre 2019	**Plantations aux Joncs Marins** (scions) [2]	**450**
Novembre 2019	**Plantations Parc Clause** (arbres et arbustes)	**151**
Octobre 2020	**Plantations RD 19** (département 91)	**2 300**
Décembre 2020	**Plantations régie municipale**	**21**
depuis 2019	**Plantations Sorgem -** quartier Clause	**2 888**
TOTAL		**5 840**

[1] Source : Paroles, janvier 2021
[2] Scion : Jeune rameau de l'année ou jeune plant d'un an

Il faut retrancher de ce total les arbres morts qui n'ont pas été remplacés.

Or, il y a les 450 arbres des Joncs Marins en grande partie morts et non remplacés, et qui, une fois les éclaircies réalisées au fil des ans, ne représenteraient plus qu'un nombre plus restreint une fois arrivés à l'âge adulte. Il faut donc retrancher ces 450 arbres du total.

En revanche, les arbres morts dans le parc Clause-Bois Badeau ont été, semble-t-il, remplacés, une opération de replantation ayant eu lieu à l'automne.

Pour les 2 888 arbres plantés par la Sorgem, on ne sait pas précisément si cela inclut les 151 arbres et arbustes de l'opération de novembre 2019. On ignore également si on a retranché de ce total le nombre d'arbres morts.

N'oublions pas non plus les arbres plantés et abattus dans le secteur privé et dont il semble difficile de connaître le nombre. Existe-t-il, au niveau du service environnement de la Ville, une procédure comptage des arbres plantés ou abattus dans le secteur privé ?

En l'absence d'une obligation de déclaration, on ne peut arriver qu'à une estimation approximative du solde d'arbres plantés.

Au final, on peut donc estimer que, jusqu'à plus ample informé, le nombre total net d'arbres plantés à fin 2020 s'élève à 2 500 unités environ + les 2 888 de la Sorgem. Une enquête plus approfondie devrait nous permettre de nous rapprocher de la réalité.

Nous souhaitons par ailleurs **poursuivre le recensement des arbres remarquables**, mais à la condition expresse d'une collaboration étroite avec les services.

Annonce aux adhérents de l'Ademub

Pour raisons sanitaires, l'Assemblée Générale 2021 de l'association est reportée. Nous vous tiendrons informés.

Aménagement et Urbanisme

ALERTE JONCS MARINS : MITAGE CHEMIN DE LA MARINIÈRE

Cela fait 20 ans, voire plus, que le «parc» des Joncs Marins subit les outrages les plus divers. Aujourd'hui, au fil des mitages, des dégradations, déboisements et autres constructions illégales, que reste-t-il encore pour aménager cet espace de nature et de biodiversité, véritable poumon vert de notre ville ?

Cette phrase, nous l'écrivions dans l'ADEMUB iNFOS numéro 61 de septembre 2017 !

Sur le chemin rural de la Marinière**,** sur un terrain classé **Z**one **N**aturelle, plusieurs caravanes se sont installées courant décembre. Nous avions constaté au fil du temps le déboisement et le nettoyage de ce terrain, la destruction des haies, l'artificialisation du sol, la mise en place de clôtures en limite de parcelles…

La destruction de la barrière métallique interdisant l'accès au chemin rural de la Marinière a rendu possible l'introduction de matériaux, la mise en état du chemin permettant ainsi aux véhicules d'y pénétrer… et donc aux caravanes de s'installer !

A chaque étape, nous avons alerté la Mairie, photos à l'appui et demandé le blocage du passage en installant une double rangée de blocs de béton. En vain. Rien n'y a fait. Certes, des procès-verbaux ont bien été dressés, mais sans arrêter le processus d'intrusion.

Ceci est grave, car c'est la porte ouverte au mitage des parcelles adjacentes. Bientôt, tout le secteur risque d'être envahi.

Aujourd'hui, en 2021, devant l'inaction des pouvoirs publics, nous avons décidé de déposer une plainte avec constitution de partie civile auprès du Procureur de la République, et d'écrire au Préfet avec copie au Maire de Brétigny.

Ces actions ont pour but de mettre un terme à cette situation qui perdure, et d'obtenir réparation par l'évacuation des lieux et la remise en état de ce milieu naturel.

Pollution

LE BLUTIN ? TOUJOURS UN ÉGOUT !

Nous avons été alertés par un riverain adhérant de l'ADEMUB d'une possible pollution du Blutin à Brétigny début janvier.

Le 11 janvier, nous sommes partis de l'aval vers l'amont. Sur la partie entre le bassin du Carouge et la rue des Halliers, le Blutin est couvert d'une boue grisâtre contenant beaucoup de papiers, plastiques et lingettes, associée à une forte odeur d'égout.

Ensuite le Blutin étant couvert, nous remontons au bassin de rétention situé avenue Jean Mermoz. Dans la partie Est, arrivent deux collecteurs : une arrivée d'eaux pluviales et le collecteur souterrain du Blutin (*photo 1*).

Nous constatons que le collecteur pluvial charrie en petite quantité des plastiques et qu'à sa sortie le fond est grisâtre, alors que le collecteur du Blutin semble visuellement propre.
Il y a aussi dans la partie ouest du bassin une arrivée d'eaux pluviales d'où s'écoule un liquide grisâtre avec de nombreux déchets (plastiques, lingettes, papiers toilette) accompagné d'une forte odeur d'égout (*photo n°2*).

Nous avons alerté les services concernés :
- Le syndicat de l'Orge (gestionnaire de l'Orge et de ses affluents)
- La Mairie de Brétigny (services techniques)

Seul le syndicat de l'Orge nous a répondu et nous conseille de nous rapprocher de Cœur d'Essonne Agglomération, gestionnaire des réseaux d'assainissement.

Photo 1

Photo 2

CENDRENNES : UNE ÉCOLE ET DES CIRCULATIONS AUTOUR

Avec l'important projet de groupe scolaire (maternelle et élémentaire) qui devrait surgir de terre en 2023 dans le secteur des Cendrennes, il était nécessaire de prévoir les aménagements de voirie destinés à en assurer la desserte locale.

Nous avons tous découvert ce projet dans le Paroles d'octobre 2020. Sollicitée, début janvier, par la Ville et la Sorgem, l'ADEMUB a pris part à un échange sur le projet d'aménagement de voirie.

Le document qui nous a été présenté concerne l'aménagement de l'avenue J. de Romilly, de la rue des Cendrennes et une partie de la rue Alcyme Bourgeron.

Celui-ci repose sur plusieurs principes :

- **la mise en zone 30** de l'ensemble (comme dans toute la ZAC Clause-Bois Badeau),
- **des circulations sécurisées** pour faciliter les déplacements des scolaires, usagers vulnérables,
- **un garage pour les cyclistes** au sein du groupe scolaire...

Le tout dans un environnement végétal pour la résilience (résister aux étés torrides).

Pour l'avenue de Romilly, 3 scénarios nous étaient présentés pour lesquels nous devions donner notre choix.

Aucun de ces 3 scénarios ne nous satisfaisait complètement. Nous en avons donc proposé un quatrième consistant en la mise en place d'une piste cyclable de chaque côté de l'avenue et d'un trottoir également bilatéral, nettement séparé de la piste, avec revêtement en dur (enrobé ou béton) pour le tout. Condition sine qua non pour la faisabilité de ce scénario 4 : la suppression des stationnements longitudinaux de chaque côté de la rue prévus dans le projet de la Sorgem.

Nous pensons que ces stationnements sont inutiles, l'avenue étant destinée essentiellement à la desserte du groupe scolaire (enfants, parents, personnel et visiteurs). Il n'est pas besoin de ces stationnements pour voitures alors que la plupart des usagers viendront du quartier même, soit à pied, soit à vélo ou à trottinette. Il est prévu un dépose-minute sur la rue Alcyme Bourgeron. Pour le stationnement de leurs voitures, les habitants devront utiliser les garages collectifs qui seront aménagés au sein du quartier d'habitations.

Les automobilistes de passage n'ont nul besoin de places de stationnement sur l'avenue.

Les nouvelles rues des Cendrennes et Alcyme Bourgeron, de desserte purement locale et proches de l'établissement devraient être, selon nous, mises en zone de rencontre pour une circulation apaisée. Bien entendu, tout devra être fait pour sécuriser les passages un peu difficiles, comme le carrefour à feux Cendrennes/ Romilly/Alcyme Bourgeron. L'implantation d'un Cédez-le-passage tridirectionnel pour cyclistes y est indispensable.

Nous attendons la poursuite de la concertation.

Scénario 4 : Proposition ADEMUB

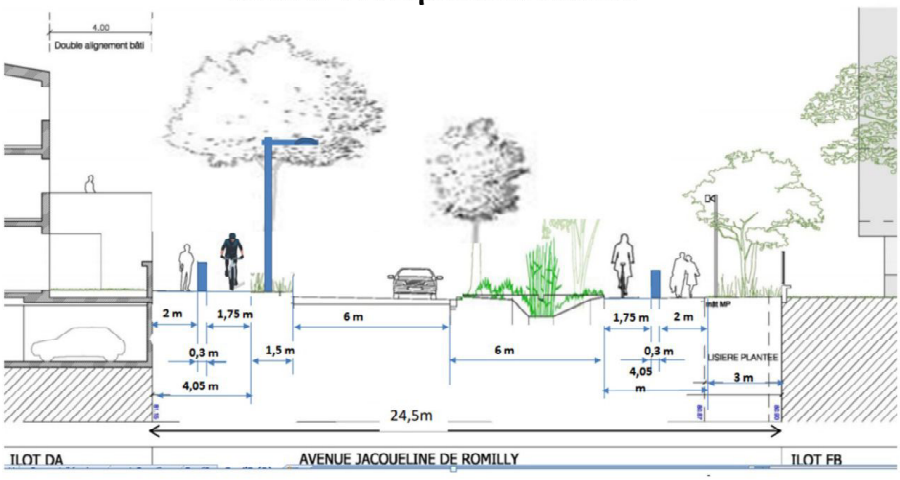

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2021

Tarifs actuels de cotisation annuelle (cf PV de l'AG 2020) : Cotisation simple : 17 euros – cotisation couple : 25 euros – petit budget : 9 euros – soutien : à partir de 35 euros (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux adhérents des associations de défense de l'environnement)

ADEMUB - Président : Gilles LECATRE - Siège : 30 avenue Lucien Clause - 91220 Brétigny-sur-Orge
Trésorière : Muriel MAIZERET, 2 Cité Pasteur - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : . . . . . **Prénom :** . . . . .

Adresse : . . . . .

Courriel : . . . . . **Tél :** . . . . .

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2021. Ci-joint ma cotisation de . . . . . Euros

(chèque à l'ordre de l'ADEMUB envoyé à Muriel MAIZERET, trésorière).

Pour toute information, consulter le site *www.ademub.asso.fr* ou téléphoner au 06 80 54 38 85 ou 01 60 84 19 10